



Tarifs Poste de contrôle frontalier 2026

1



CHERBOURG PORT
Tél. : 02 33 23 30 30
Gare maritime transmanche – Terminal 1 – 50100 Cherbourg-en-Cotentin

info@cherbourgport.fr
cherbourgport.fr

**TARIFS DU PORT
DE COMMERCE DE CHERBOURG
POSTE DE CONTROLE FRONTALIER
STATIONNEMENT DOUANIER**

2026

Tarifs applicables à compter du 1^{er} Janvier 2026

Le présent tarif est susceptible d'être modifié au rythme des évolutions des décisions liées à l'application du Brexit.

TABLE DES MATIERES

I.	<u>PRESENTATION GENERALE</u>	p.3
II.	<u>TARIFS DU SIVEP</u>	p.3
1)	Fret conventionnel.....		p.3
2)	Animaux vivants		p.4
a)	Chevaux		p.4
b)	Autres animaux		p.4
III.	<u>INSTALLATION DE STOCKAGE TEMPORAIRE</u>	p.4

I. PRESENTATION GENERALE

Le SIVEP (Service d'Inspection Vétérinaire Et Phytosanitaire) de Cherbourg comprend :

- Le poste d'inspection frontalier (PIF) de Cherbourg tel qu'agréé par la décision de la commission européenne C(2019) 2900 final du 11 Avril 2019. Il est chargé du contrôle à l'importation des produits d'origine animale et des animaux vivants suivants :

HC : tous produits destinés à la consommation humaine (congelé, réfrigéré, sans condition de température)

NHC : autres produits non destinés à la consommation humaine (congelé, réfrigéré, sans condition de température)

U : ongulés de type équidés uniquement

E : équidés enregistrés au sens de la directive 90/426/CE

O : Autres animaux vivants (y compris animaux de zoo)

- le point d'entrée désigné (PED) de Cherbourg : est chargé du contrôle à l'importation des aliments pour animaux d'origine non animale
- le point d'entrée communautaire (PEC) de Cherbourg : est chargé du contrôle phytosanitaire à l'importation des végétaux et des produits végétaux.

II. TARIFS DU SIVEP

Le passage au SIVEP fait l'objet de la tarification suivante en sus de la redevance pour les contrôles vétérinaires et phytosanitaires à l'importation telle que prévue par l'arrêté du 25 juin 2012.

TOUS LES TARIFS SONT EXPRIMES EN EUROS - HORS TAXES

Le tarif par jour s'entend par journée de 24h comptée de minuit à minuit, sauf stipulation contraire.

Les heures (JO) s'entendent de 06h30 (compris) à 21h30 (compris) du lundi au samedi, hors jours fériés.

Les heures (NDJF) s'entendent pour le travail de nuit (entre 21h31 et 06h29), et les dimanches et jours fériés.

Toute période commencée est due en entier.

1) Fret conventionnel

Forfait de présentation au SIVEP, par véhicule	28.46
Transfert de la zone parking au SIVEP, par véhicule non accompagné.....	40.60
Transfert du SIVEP à la zone parking, par véhicule non accompagné.....	40.60
Mise en consignation, par palette (sec)	12.40
Mise en consignation, par palette (congelé, réfrigéré)	29.75
Stockage en consignation, par jour, par palette (sec)	0.68
Stockage en consignation, par jour, par palette (congelé, réfrigéré)	1.30

Dépalettisation ou repalettisation, par palette	18.60
Fourniture palette perdue, par palette	7.50
Filmage palette, par palette	4.40
Cerclage palette, par palette	3.75
Mise à disposition de personnel, par agent, par heure, JO	65.80
Mise à disposition de personnel, par agent, par heure, NDJF	131.60
Supplément si utilisation transpalette, par heure	30.00
Déchets - évacuation marchandises	au prix réel
Mise à disposition de personnel, par agent, par heure, JO	65.80
Mise à disposition de personnel, par agent, par heure, NDJF	131.60
Elévateur -4 tonnes, par heure, JO	102.00
Elévateur -4 tonnes, par heure, NDJF	168.80

2) Animaux vivants

a) Chevaux

Forfait présentation au SIVEP, par animal	12.35
Pension en box, par animal, par jour	18.60
Forfait litière / nettoyage / déchets, par animal	74.30

b) Autres animaux

Forfait présentation au SIVEP petits animaux, par animal	6.25
Pension en cage, par animal, par jour	12.35
Forfait litière / nettoyage / déchets	37.15

III. INSTALLATIONS DE STOCKAGE TEMPORAIRE (IST)

Le Port de Commerce de Cherbourg est titulaire d'une autorisation d'exploitation d'Installation de Stockage Temporaire (IST). La durée de stockage des marchandises non Union sur une IST est de 90 jours maximum.

Transfert, par véhicule non accompagné, par prestation	40.60
Stationnement, par véhicule, par jour, à compter du 4 ^{ème} jour	18.80
Branchement remorque frigorifique, le KWh	0.65
Mise en consignation, par palette (sec)	12.40
Stockage en consignation, par jour, par palette (sec)	0.68
Dépalettisation ou repalettisation, par palette	18.60
Fourniture palette perdue, par palette	7.50
Filmage palette, par palette	4.40
Cerclage palette, par palette	3.75
Mise à disposition de personnel, par agent, par heure, JO	65.80
Mise à disposition de personnel, par agent, par heure, NDJF	131.60
Supplément si utilisation transpalette, par heure	30.00
Destruction et évacuation marchandise	au prix réel

